



**UNIDIR**

**Synthèse de la réunion**

**Synergies en matière  
d'établissement de rapports au titre  
de Traités et instruments multilatéraux  
sur les armes classiques**

**Genève, Suisse  
6 décembre 2017**

---

**UNIDIR RESOURCES**

## **Remerciements**

L'appui des principaux bailleurs de fonds de l'UNIDIR constitue la base de toutes les activités de l'Institut. Ce projet bénéficie du soutien des gouvernements de la France, des Pays-Bas et de la Suisse.

L'Institut tient à remercier tous les représentants des gouvernements, les organismes gardiens et les organisations non gouvernementales (ONG) qui ont participé à la réunion informelle d'experts le 6 décembre 2017 et qui ont apporté leur précieuse contribution, leur temps et leur soutien à ce projet. L'UNIDIR salue également le partenariat avec le Centre Stimson et exprime sa gratitude pour leur aide en matière d'organisation et de mise en œuvre de cette réunion ainsi que pour la rédaction de la présente synthèse et du Manuel sur les synergies en matière d'établissement de rapports.

Ce document de synthèse a été rédigé par Franziska Seethaler, avec le soutien de Himayu Shiotani, Rachel Stohl et Shannon Dick. Au sein de l'UNIDIR, ce projet est géré par Himayu Shiotani.

## **À propos de l'UNIDIR**

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) – un institut autonome au sein des Nations Unies – mène des recherches sur le désarmement et la sécurité. L'UNIDIR est basé à Genève (Suisse), centre de négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération et siège de la Conférence du désarmement. L'Institut explore les questions actuelles relatives aux divers armements actuels et futurs, ainsi qu'à la diplomatie mondiale et aux tensions et conflits locaux. En collaboration avec des chercheurs, des diplomates, des fonctionnaires, des ONG et d'autres institutions depuis 1980, l'UNIDIR joue un rôle de pont entre la communauté des chercheurs et les gouvernements. Les activités de l'UNIDIR sont financées par les contributions des gouvernements et les fondations donatrices.

## **Note**

Les termes utilisés dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ou quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les vues exprimées dans cette publication relèvent de la seule responsabilité de l'UNIDIR. Elles ne reflètent pas nécessairement les vues ou opinions de l'Organisation des Nations Unies ou des organismes qui parrainent l'UNIDIR.

[www.unidir.org](http://www.unidir.org)

# Table des matières

<i>Acronymes et abréviations</i> .....	<i>ii</i>
<b>Sommaire exécutif</b> .....	<b>1</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
Tendances actuelles .....	3
Projet de l'UNIDIR sur les synergies en matière d'établissement de rapports au titre des traités multilatéraux sur les armes classiques .....	5
Réunion informelle d'experts sur les synergies en matière de d'établissement de rapports .....	6
<b>Synergies dans les obligations et les engagements qu'implique l'établissement de rapports parmi certains instruments et traités sur les armes classiques</b> .....	<b>7</b>
Manuel sur les synergies en matière d'établissement de rapports .....	7
Champ d'application et public visé par le Manuel .....	7
<b>Synergies dans les types et les sources d'information ainsi que dans la tenue des registres</b> .....	<b>9</b>
Sources d'information .....	9
Types de données .....	10
Systèmes de bases de données pour la tenue de registres .....	11
<b>Synergies dans les méthodes et les approches en matière de d'établissement de rapports</b> ....	<b>13</b>
Coordination nationale .....	13
Partage de l'information .....	14
Utilisation de modèles, d'outils et de documents d'orientation pour l'établissement des rapports .....	14
<b>Pistes pour renforcer l'élaboration des rapports dans le domaine des armes classiques</b> .....	<b>17</b>
Utilisation et analyse des rapports soumis .....	17
Incitants visant à encourager la participation à la production des rapports .....	18
Détournement et rapports .....	18
Bonnes pratiques aux niveaux national, régional et multilatéral .....	19
Mécanismes de feedback sur les rapports .....	20
<b>Conclusion</b> .....	<b>21</b>
<b>Figures</b>	
Figure 1. Nombre de rapports soumis, par État, au titre du PoA, entre 2002 et 2012 .....	4
Figure 2. Nombre de rapports UNROCA soumis entre 1992 et 2016 .....	4

## Acronymes et abréviations

ALPC	Armes légères et de petit calibre
FP	Protocole des Nations Unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, de leurs pièces, éléments et munitions (Protocole sur les armes à feu)
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PoA	Programme d'action des Nations Unies pour la prévention, la lutte et l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
SEESAC	Centre d'échange d'informations de l'Europe du Sud-Est et de l'Est pour le contrôle des armes légères et de petit calibre.
TCA	Traité sur le commerce des armes
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNODA	Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies
UNROCA	Registre des armes classiques des Nations Unies

## Sommaire exécutif

Ce document est un résumé des discussions qui ont eu lieu lors d'une réunion informelle d'experts organisée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), en partenariat avec le Centre Stimson, à Genève (Suisse), le 6 décembre 2017. La réunion a été organisée dans le cadre du projet de l'UNIDIR sur les synergies en matière d'établissement de rapports au titre de traités et instruments multilatéraux sur les armes classiques. Ce projet bénéficie de l'appui des gouvernements français, néerlandais et suisse. La réunion a bénéficié d'une large participation interrégionale avec 33 experts représentant des gouvernements, des organismes gardiens et des ONG spécialisées. L'objectif global du projet comporte les points suivants :

- Identifier et cartographier les obligations et les engagements que comporte la préparation des rapports au titre de certains traités et instruments multilatéraux dans le domaine des armes classiques;
- Identifier les synergies dans les sources d'information et la tenue des registres ainsi que les méthodes d'établissement des rapports et de coordination nationale, et
- Explorer les pistes susceptibles de faciliter et renforcer la capacité des États à établir des rapports.

Ceci est un résumé des questions et des discussions abordées pendant la réunion informelle d'experts. Le document se compose de six parties. La première porte sur les tendances actuelles et les problèmes que posent la préparation des rapports au titre de certains instruments multilatéraux sur les armes classiques et présente les propositions du projet de l'UNIDIR pour contribuer à résoudre ces questions. La deuxième partie présente de manière plus générale les synergies qui existent en termes d'obligations et d'engagements et aborde la portée, la perspective et le public visé des résultats des recherches menées dans le cadre de ce projet. La troisième partie couvre les questions examinées par les participants en ce qui concerne les types et les sources d'information et la tenue de registres dans le cadre des instruments multilatéraux sur les armes classiques. La quatrième partie met l'accent sur les synergies dans les méthodes et les approches en matière d'établissement de rapports. Elle explore notamment les manières d'améliorer les mécanismes de coordination nationale, d'encourager le partage de l'information parmi les États et entre les instruments, et d'utiliser les modèles et les documents d'orientation.

La cinquième partie résume les discussions qui ont eu lieu lors de la réunion informelle d'experts sur les possibilités d'améliorer la préparation des rapports dans le domaine des armes classiques. Le groupe a réfléchi aux moyens de mieux exploiter les rapports présentés à des fins d'analyses sur les exportations d'armes, d'appui à la préparation des rapports nationaux connexes et d'évaluations nationales pertinentes. Les experts ont également examiné les mesures d'incitation positives et négatives susceptibles de favoriser la participation à l'établissement des rapports. Le Groupe a par ailleurs évoqué les contributions possibles des obligations régionales et sous-régionales en matière de rapports, ainsi que les moyens de renforcer les synergies entre les différents instruments. En outre, les experts ont partagé les bonnes pratiques aux niveaux national, régional et multilatéral, telles que l'institutionnalisation des points de contact, la mise en place d'un « tableau de bord » des responsabilités et des délais, ainsi que la création d'ateliers interinstitutions visant à favoriser le partage des conseils et l'enrichissement mutuel entre les différents instruments. La sixième partie du document résume les débats et donne un aperçu des moyens de renforcer les synergies en matière d'établissement de rapports au titre d'instruments multilatéraux sur les armes classiques.



## Introduction

Les rapports ont été intégrés et utilisés dans la plupart des instruments relatifs aux armes classiques existants aux niveaux régional et multilatéral. Ils jouent un rôle essentiel dans la manière dont les États interagissent et partagent les informations dans ce domaine.

Les rapports servent divers objectifs, comme le renforcement de la confiance entre les États en ce qui concerne les transferts et les avoirs, et la promotion de la transparence et de la prévisibilité dans le domaine des armements. Ils constituent également un mécanisme permettant de vérifier le respect de la mise en œuvre des engagements en matière de maîtrise des armements, d'échanger des informations et d'appuyer l'examen des progrès de la mise en œuvre. Les rapports présentés par les États au titre des traités et instruments multilatéraux sur les armes classiques peuvent également servir de base à la coopération et à l'assistance internationales.

## Tendances actuelles

Bien que les rapports soient reconnus par les États comme un outil essentiel, on observe depuis quelques années une diminution variable mais constante du nombre de rapports présentés au titre des instruments relatifs aux armes classiques. Cette tendance vaut tant en termes de respect des délais que de nombres de rapports présentés volontairement par les États.

En ce qui concerne le respect des délais, il s'est avéré être un défi pour de nombreux États. Les rapports annuels du Traité sur le commerce des armes (TCA) illustrent bien cette situation. Concernant les déclarations portant sur l'année 2016, seuls 31 des 75 États Parties (41 %) censés présenter leur rapport annuel sur le TCA l'ont fait endéans la date limite du 31 mai 2017<sup>1</sup>. Cependant, dans la période précédant la troisième Conférence des États Parties au TCA (CSP3) en septembre 2017, 17 autres États supplémentaires ont envoyé leur rapport, ce qui porte à 64 % la part des États ayant respecté cette obligation<sup>2</sup>.

En ce qui concerne le nombre de rapports soumis sur une base volontaire, le cas du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre (PoA) est un exemple pertinent. En 2012, une analyse des rapports nationaux soumis entre 2002 et 2012 montre que la plupart des États ont présenté trois rapports ou moins au cours de cette décennie<sup>3</sup> (voir Figure 1).

Le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies (UNROCA) est un exemple révélateur de la diminution globale du nombre de rapports au fil du temps. Les statistiques de participation sur le site Internet de l'UNROCA indiquent que le nombre de rapports soumis a considérablement diminué depuis 2006 (voir Figure 2).

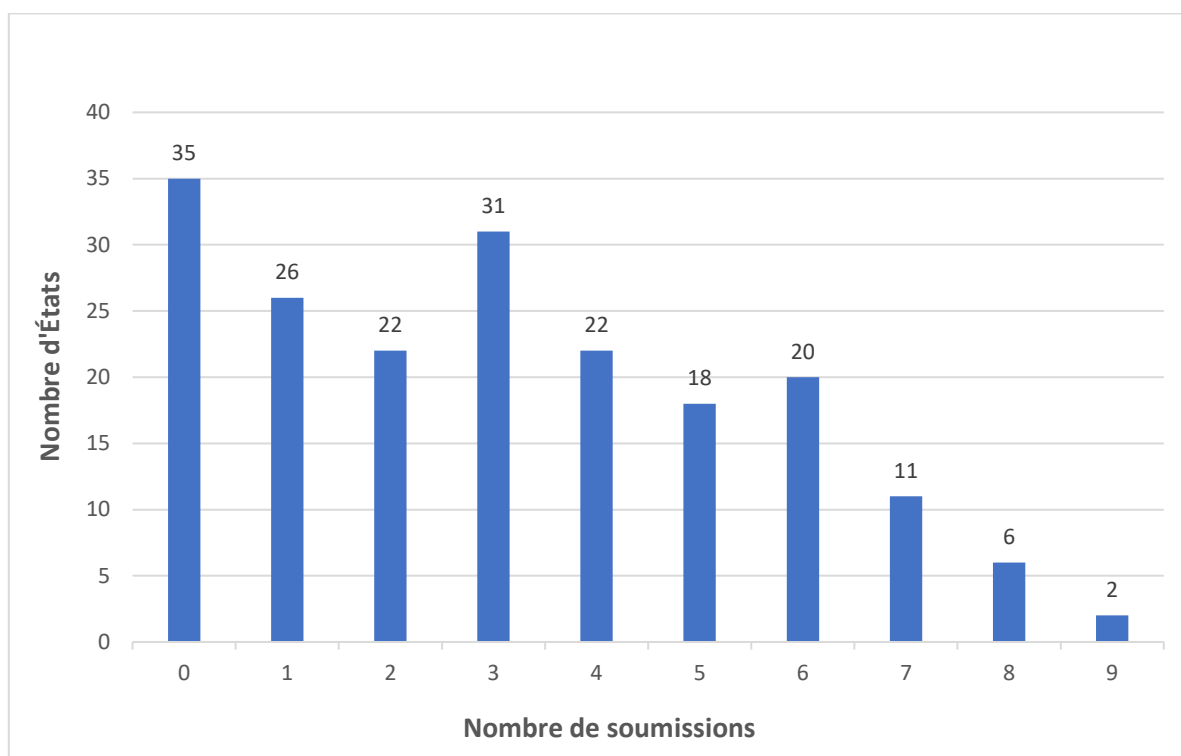
---

<sup>1</sup> Ce chiffre inclut ceux qui ont soumis les rapports annuels sur le TCA dans un délai supplémentaire de sept jours accordé après la date limite de présentation des rapports.

<sup>2</sup> Information présentée par le Secrétariat du TCA à la troisième Conférence d'examen des États parties (CSP3), 11- 15 septembre 2017, Genève, Suisse.

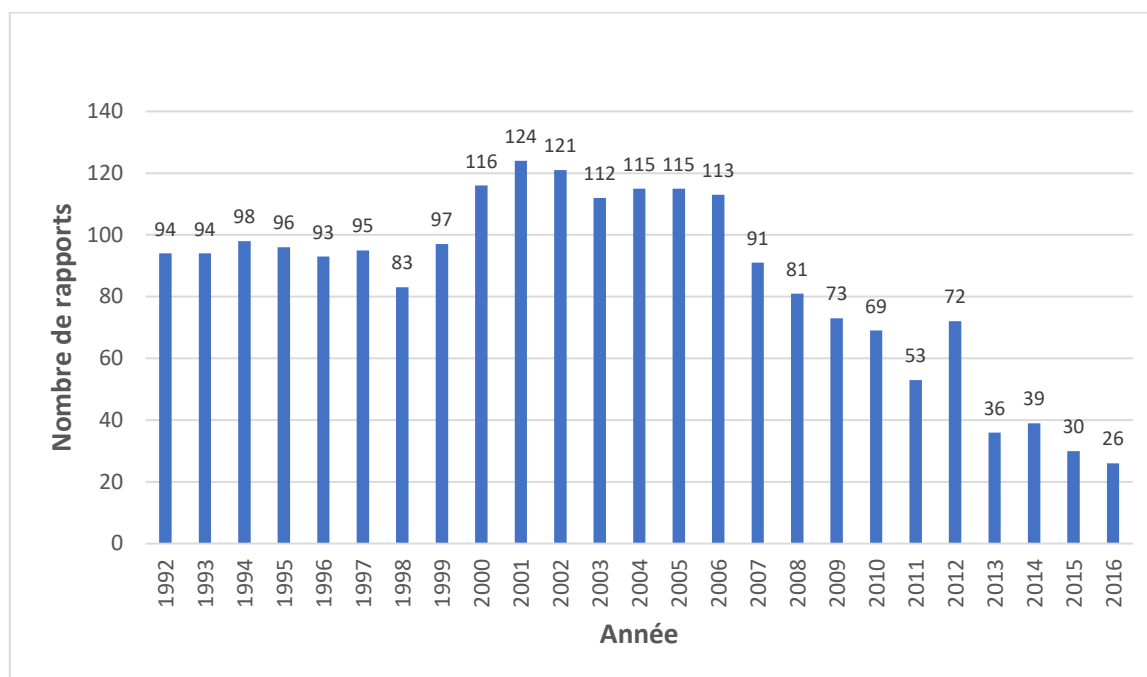
<sup>3</sup> Le nombre de rapports nationaux soumis par les États au cours de cette période peut être influencé par le passage d'un rapport annuel à un rapport biennal, passage encouragé dans le document final des troisième et quatrième réunions biennales des États (BMS3 et BMS4) dans le cadre du Programme d'action.

**Figure 1. Nombre de rapports soumis, par État, au titre du PoA, entre 2002 et 2012**



Source : Données tirées de S. Parker et K. Green, *A decade of implementing the UN Programme of Action on Small Arms and Light Weapons*, UNIDIR, 2012, p. 5, voir : <http://www.unidir.ch/files/publications/pdfs/a-decade-of-implementing-the-unpoa-analysis-of-national-reports-en-301.pdf>.

**Figure 2. Nombre de rapports UNROCA soumis entre 1992 et 2016**



Source : Données extraites du site Internet UNROCA, *Participation Statistics*, voir : <https://www.unroca.org/participation>.



Ces tendances peuvent en partie être attribuées aux difficultés que pose la préparation des rapports dans le cadre des divers traités et instruments multilatéraux sur les armes classiques. Ces difficultés se reflètent dans les déclarations faites par plusieurs États dans diverses instances. Parmi les défis les plus fréquemment identifiés par les États, on peut citer le manque de capacités et de ressources, le manque d'informations et les difficultés liées à la coordination multipartite au niveau national. Tous ces défis contribuent à une certaine « lassitude »<sup>4</sup> s'agissant d'établir des rapports. Le rapport du Projet d'évaluation de base du TCA sur les expériences en matière de d'établissement de rapports au titre du Traité donne un aperçu des difficultés rencontrées dans différentes régions<sup>5</sup>. La capacité nationale des États peut également influencer la finalisation des rapports. Si les États ayant des capacités limitées peuvent éprouver des difficultés à couvrir l'ensemble des sujets traités dans les rapports, les États disposant de différents points de contact pour les divers instruments peuvent pâtir de la complexité des processus d'échange d'informations et de coordination lorsqu'ils préparent les rapports. Ces difficultés sont aggravées par le fait que les États doivent établir non pas un seul, mais plusieurs rapports, selon qu'ils sont membres d'un seul ou plusieurs traités et instruments sur les armes classiques, chacun ayant des exigences différentes en matière d'établissement de rapports.

## **Projet de l'UNIDIR sur les synergies en matière d'établissement de rapports au titre des traités multilatéraux sur les armes classiques**

Afin de relever certains de ces défis, le projet de l'UNIDIR sur les synergies dans l'établissement de rapports au titre des traités et instruments multilatéraux sur les armes classiques cherche à identifier des pistes et des approches susceptibles de faciliter et renforcer la préparation de ces rapports. En particulier, le projet vise à fournir aux États des conseils sur les convergences des sources d'information, ainsi que des méthodes et approches à mettre en œuvre pour faciliter l'exercice.

### **Objectifs du projet**

1. Identifier et cartographier les obligations et les engagements que comporte la préparation de rapports au titre de certains traités et instruments multilatéraux dans le domaine des armes classiques ;
2. Identifier les synergies dans les sources d'information et la tenue des registres ainsi que les méthodes d'établissement de rapports et de coordination nationale, et
3. Explorer les pistes susceptibles de faciliter et renforcer la capacité des États à établir des rapports, en ce compris les bonnes pratiques ainsi que les éventuelles difficultés et les marges de progrès.

Dans le cadre de cette recherche, il est important de souligner que les obligations et engagements qu'implique l'établissement des rapports varient d'un État à l'autre, en fonction de l'adhésion et/ou de la participation aux traités et instruments multilatéraux pertinents sur les armes classiques. Ces différences peuvent notamment concerner :

<sup>4</sup> Voir par exemple les déclarations faites par les États à la troisième Conférence des États parties au TCA, 11-15 septembre 2017. Disponibles sur : <http://www.thearmstradetreaty.org/index.php/en/sessions/3rd-conference-of-states-parties/csp3/statements>.

<sup>5</sup> ATT-BAP, Reporting in Review : Examining the ATT Reporting Experiences, 2017. Disponible sur : [http://www.armstrade.info/wp-content/uploads/2017/04/Reporting-in-Review\\_Examining-ATT-Reporting-Experiences\\_ATT-BAP.pdf](http://www.armstrade.info/wp-content/uploads/2017/04/Reporting-in-Review_Examining-ATT-Reporting-Experiences_ATT-BAP.pdf).

- Le champ d'application (type d'informations à couvrir, y compris les catégories d'armes classiques) ;
- Le format (type de modèle de rapport et de champs) ;
- Le caractère légal de la déclaration (volontaire/obligatoire) ;
- Les modalités de confidentialité (accès public/sécurisé) ;
- Le calendrier des rapports, et
- Les exigences en matière de tenue des registres et de partage de l'information.

Bien que les obligations et la participation en matière de rapports varient en fonction de ces facteurs, il est utile d'identifier les domaines de convergence et de complémentarité susceptibles de rendre les exercices de préparation des rapports plus significatifs et plus efficaces pour les États, en particulier au niveau national.

## **Réunion informelle d'experts sur les synergies en matière de d'établissement de rapports**

Une réunion informelle d'experts a été organisée par l'UNIDIR en coopération avec le Centre Stimson le 6 décembre 2017 à Genève (Suisse) afin d'approfondir la question des synergies en matière d'établissement de rapports et d'identifier les possibilités d'aider les États à établir leurs rapports au titre de certains traités et instruments multilatéraux sur les armes classiques. Ont participé à la réunion 33 représentants de gouvernements, d'organisations d'experts et d'organismes gardiens, dont le Secrétariat du TCA, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement (UNODA) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). La réunion a bénéficié d'une large représentation géographique avec la participation d'États d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique australe, de la région Asie-Pacifique, des Caraïbes et d'Europe. Cela a permis de partager un vaste éventail de perspectives et d'expériences et d'axer les débats sur les moyens concrets d'aider les États à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports et de participation à cet exercice.

Le présent document s'appuie sur les contributions fournies au cours de cette réunion informelle d'experts, recense les synergies dans les obligations en matière d'établissement de rapports entre certains instruments multilatéraux sur les armes classiques ainsi que dans les sources d'information, la tenue de registres et les méthodes d'établissement des rapports. Il explore également les possibilités d'améliorer la préparation des rapports en recensant les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées par les États qui établissent des rapports au titre de multiples traités et instruments relatifs aux armes classiques.

## **Synergies dans les obligations et les engagements qu'implique l'établissement de rapports parmi certains instruments et traités sur les armes classiques**

Faciliter les processus d'établissement de rapports et rendre leurs avantages plus tangibles pour les États peut contribuer à apaiser les craintes que suscite une certaine lassitude vis-à-vis de cette obligation et à améliorer la fréquence et la qualité des rapports soumis au titre de certains traités et instruments multilatéraux sur les armes classiques. Afin d'aider les États dans cette démarche, d'alléger le fardeau des rapports et de promouvoir un processus simplifié, rationalisé, plus efficace et évitant les doubles emplois, l'UNIDIR, en collaboration avec le Centre Stimson, a élaboré un Manuel sur les synergies en matière d'établissement de rapports entre certains instruments multilatéraux sur les armes classiques (ci-après dénommé « le Manuel »).

### **Manuel sur les synergies en matière d'établissement de rapports**

Le Manuel présente brièvement les quatre accords et instruments relatifs aux armes classiques examinés par l'UNIDIR et le Centre Stimson : le TCA, le Protocole sur les armes à feu, le PoA et l'UNROCA. Le Manuel propose un examen du champ d'application de ces différents instruments, des engagements transversaux dans la manière d'établir des rapports, des sources d'information et des mécanismes nationaux de coordination dans la mesure où ils concernent la déclaration des transferts internationaux. Enfin, le Manuel examine les obstacles auxquels les États se heurtent ainsi que les possibilités d'améliorer leur expérience en matière de préparation des rapports.

Les annexes au Manuel offrent une comparaison visuelle en vis-à-vis des différents modèles de rapports afin d'en dégager les questions et les contenus analogues. Ces tableaux de concordance examinent les modèles de rapport applicables aux systèmes de contrôle nationaux (comparaison du modèle de rapport du Programme d'action et du rapport initial sur le TCA, présentés par domaine thématique) et les modèles de rapport destinés aux exportations et importations annuelles d'armes (comparaison des modèles de rapport annuel de l'UNROCA et du TCA). L'UNIDIR et le Centre Stimson fournissent des commentaires fondés sur les réactions des États ainsi que des informations complémentaires issues de la recherche.

### **Champ d'application et public visé par le Manuel**

Les experts présents à la réunion informelle d'experts (ci-après dénommés « le Groupe ») sont généralement convenus que les quatre accords et instruments sur les armes classiques proposés se prêtent à une exploration des synergies en matière de déclaration des transferts internationaux relatifs aux armes. Certains experts ont évoqué l'utilité de prendre en compte les instruments régionaux et sous-régionaux pertinents dans les futurs travaux de recherche. Les organisateurs ont noté qu'une analyse complète incluant les instruments sous-régionaux dépasse le champ d'application de cette édition du Manuel, mais que les références aux bonnes pratiques et aux enseignements tirés des expériences régionales et sous-régionales seront prises en compte, le cas échéant.

Le Groupe a mis l'accent sur deux objectifs principaux du Manuel :

- Aider les États qui n'ont pas encore présenté de rapport ou qui ont des difficultés à le faire, et
- Aider les États qui sont déjà déclarants à poursuivre l'exercice avec une plus grande facilité, à une fréquence plus élevée et de façon plus qualitative.

Enfin, en ce qui concerne le champ d'application du Manuel, certains experts ont noté qu'en plus des transferts internationaux et du détournement, des mesures post-livraison devraient être envisagées, pour autant que le temps et la capacité le permettent. Il s'agit notamment du marquage, de la gestion des stocks, de l'élimination, de la collecte et des saisies, dont il est par exemple question dans le PoA et le Protocole sur les armes à feu. Les organisateurs ont noté que les mesures post-livraison seraient prises en considération dans la mesure où elles concernent les transferts internationaux, le cas échéant.

## **Synergies dans les types et les sources d'information ainsi que dans la tenue des registres**

### **Sources d'information**

En ce qui concerne les sources d'information, le Groupe a débattu de l'utilité et des difficultés de centraliser les sources de données (« guichet unique ») tout en comparant les pratiques à une approche décentralisée au niveau national. Les experts des États ayant une approche décentralisée ont indiqué que de nombreux organismes (par exemple le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Défense, le service des douanes et la police nationale) participaient à la collecte des données et à l'élaboration des rapports pertinents. Dans ces systèmes nationaux décentralisés, plusieurs experts ont noté qu'un degré élevé de coordination et d'échange d'informations entre plusieurs ministères et/ou agences (par exemple, les forces armées pour les informations sur les dépenses militaires, la police nationale pour les importations d'armes à feu civiles, l'industrie) était nécessaire dans le cadre de la préparation des rapports nationaux au titre des accords et instruments multilatéraux sur les armes classiques. Les experts sont convenus que cet effort de coordination (voir aussi la partie suivante) demande beaucoup de temps et de préparation, en particulier pour les États qui ont participé à l'établissement de nombreux rapports. Il a été jugé essentiel d'établir une liste des acteurs concernés (comme les points de contact) ainsi qu'un calendrier indiquant quand les contacter, afin de recevoir les données pertinentes sur les transferts internationaux à temps pour la soumission des différents rapports.

Plusieurs experts ont évoqué les difficultés que pose le processus de collecte de données pertinentes aux fins de l'établissement des rapports. Le Groupe a examiné la question de la propriété des données, notant que souvent les entités et les contacts responsables de la préparation des rapports ne sont pas les propriétaires des données sur les transferts, et que leurs rôles et responsabilités se limitent à travailler avec les informations communiquées par les départements/agences respectifs. La collecte de données pertinentes nécessite donc que les différents acteurs devant être contactés dans le cadre de la collecte de données adhèrent au processus et se l'approprient. Certains ont fait remarquer que les organismes nationaux qui possèdent les données ne comprennent pas toujours la pertinence directe du processus de collecte de données strictement aux fins de l'établissement de rapports au titre des instruments multilatéraux sur les armes classiques et, par conséquent, ne considèrent pas comme hautement prioritaires les demandes de coopération interinstitutionnelles à cet égard. Ces cas soulignent, selon plusieurs experts, qu'il est crucial de démontrer aux acteurs concernés les avantages des rapports afin qu'ils ne les considèrent pas comme un exercice administratif redondant, mais qu'elles en comprennent le but et les bénéfices. Dans ce contexte, certains ont noté qu'il pourrait être utile de mettre en évidence les synergies entre les différents instruments afin de sensibiliser les acteurs concernés au fait que les données communiquées pour établir des rapports au titre de plusieurs instruments peuvent être utilisées et analysées à diverses fins opérationnelles au niveau national. D'une manière générale, le Groupe a débattu de l'importance de la sensibilisation et de l'échange régulier entre les acteurs nationaux concernés, y compris l'industrie et les acteurs économiques, afin de les informer de l'évolution des obligations de déclaration et de faciliter l'accès aux données.

Le Groupe a également soulevé la question de la confidentialité des données. De nombreux experts ont noté que les restrictions d'accès constitue à un obstacle à l'échange d'informations. Il a également réfléchi à la pression du temps que prend la désensibilisation des données avant leur utilisation dans les rapports. D'une manière générale, les experts ont souligné l'importance de la collecte, du suivi et de la vérification des données provenant des divers acteurs concernés, y compris de l'industrie et des acteurs économiques. Certains experts ont expliqué qu'il est de pratique

courante de demander aux acteurs de l'industrie de communiquer leurs informations à l'autorité nationale compétente. Plusieurs experts ont indiqué que, dans certains États, ces informations sont déjà centralisées dans un système de base de données et gérées par une autorité nationale compétente.

Un expert a noté que la transférabilité et la facilité d'utilisation générales des données pouvaient être soumises à des réserves si les informations étaient recueillies par un organisme particulier à des fins spécifiques. Par exemple, les données éventuellement recueillies par les forces de l'ordre (par exemple sur certains cas de détournement) devraient faire l'objet d'un examen minutieux afin de déterminer si elles peuvent être déclarées dans tous les instruments. Les experts ont également examiné les définitions utilisées dans les différents traités et instruments, dont certains couvrent le champ d'application des armes classiques tandis que d'autres couvrent spécifiquement les armes légères et de petit calibre (ALPC) ou les armes à feu. En outre, plusieurs experts se sont dits préoccupés par la collecte de données concernant les sous-catégories d'armes légères et de petit calibre ainsi que les pièces et composants des catégories d'armes classiques, étant donné la diversité des définitions, tant au niveau national qu'entre les accords et instruments sélectionnés relatifs aux armes classiques. Par conséquent, il a été noté qu'une expertise en la matière était nécessaire pour évaluer la possibilité de transférer et d'utiliser les données dans ces cas.

## Types de données

En ce qui concerne les types de données nécessaires et utilisées pour les rapports au titre des instruments multilatéraux sur les armes classiques, le Groupe a examiné en détail les questions relatives aux données sur les exportations et les importations.

S'agissant des données d'exportation, le Groupe a longuement débattu des aspects techniques de la gestion de l'information relative aux transferts réels comparativement aux transferts autorisés. Les données sur les exportations autorisées sont souvent plus faciles d'accès, tandis que les données sur les exportations réelles doivent être obtenues auprès d'autres intervenants nationaux, comme les douanes et les acteurs économiques. Plusieurs experts ont fait référence à leurs systèmes nationaux à cet égard, notant la mise en place de systèmes de licences électroniques automatiques qui, dans certains cas, étaient liés aux autorités douanières, ce qui permet de recevoir des chiffres sur les exportations réelles. Dans ce contexte, certains experts se sont dits préoccupés par les défis technologiques et techniques que pose le système d'échange d'informations avec les acteurs nationaux concernés, en particulier les douanes. En outre, certains experts ont noté qu'un système automatisé complet de collecte et d'échange de données sur les exportations au niveau national était l'exception plutôt que la norme à l'échelle mondiale, en particulier pour les États en développement ainsi que pour les États principalement importateurs d'armes.

Le Groupe a mis l'accent sur la nature des écarts entre les données déclarées et les exportations autorisées, dus au temps qui s'écoule entre la collecte des données et la rédaction des rapports. De l'avis de plusieurs experts, les erreurs et les divergences dans les données peuvent apparaître au fil des ans ou lors de la comparaison entre les données des parties importatrices et exportatrices. En conséquence, affirment-ils, un suivi rigoureux est nécessaire pour obtenir des chiffres valides et combler les lacunes et/ou les écarts entre les transferts autorisés et les transferts réels.

Dans ce contexte, le défi des communautés économiques telles que l'Union européenne a été mentionné. Plusieurs experts ont développé ce point en expliquant que les modifications du code des douanes sont approuvées au niveau régional et constatent un manque de clarté persistant dans la collecte des données relatives aux licences ouvertes et/ou générales, ainsi que dans les transferts effectués dans le cadre de procédures simplifiées.

S'agissant des données d'importation, la plupart des experts ont noté qu'elles restaient décentralisées et difficiles à suivre. Certains États importateurs se sont montrés intéressés par des systèmes automatisés d'octroi de licences électroniques liés aux douanes pour la collecte de données. La plupart des experts étaient d'avis que la tenue de registres sur les armes classiques importées n'était pas aussi complète ou étroitement surveillée que les exportations. L'un d'entre eux a fait remarquer que les importations réelles manquaient souvent de clarté.

Enfin, le Groupe a débattu de la nécessité d'inclure des données sur toutes les sous-catégories d'ALPC, ainsi que sur les pièces et composants des catégories d'armes classiques en raison de divergences d'interprétations des définitions des sous-catégories d'armes. Il a été suggéré que l'enregistrement des pièces et composants pourrait poser problème aux rapporteurs, car les acteurs nationaux concernés, comme les fonctionnaires des douanes, ne consignent pas toujours ces informations avec précision.

### **Systèmes de bases de données pour la tenue de registres**

En ce qui concerne les systèmes d'enregistrement des données, le Groupe a échangé des idées sur le fait que les bases de données relatives aux transferts d'armes n'étaient souvent pas structurées, au niveau national, de manière à pouvoir être rapportées aux instruments multilatéraux sur les armes classiques. Certains experts ont expliqué que des bases de données spécialisées étaient mises au point dans leur État, mais d'autres ont fait observer qu'il s'agissait là d'une exception. La plupart des experts ont convenu que ces bases de données devraient être centralisées et permettre un accès facile aux données pertinentes.

En outre, plusieurs participants ont exprimé le souhait d'améliorer le partage des données entre les bases existantes, par exemple avec celles des douanes grâce à l'utilisation de codes personnalisés et de réseaux d'échange d'informations. Plusieurs experts ont souligné la nécessité, pour les États qui ont mis au point des bases de données sophistiquées, de partager les bonnes pratiques et les enseignements avec les États qui souhaitent mettre en place des systèmes complets de tenue de registres. Le Groupe a généralement convenu qu'avant d'entamer le processus d'élaboration d'une base de données, il était essentiel de comprendre les flux d'informations au niveau national et d'élaborer une feuille de route appropriée pour l'établissement d'un système de base de données. Il a été souligné que l'élaboration d'une base de données électronique complète exigeait du temps, des ressources et une volonté politique, mais la plupart des participants ont convenu que, même si un tel processus est lourd au début, il faciliterait la production de rapports de meilleure qualité et plus efficaces à long terme.





# Synergies dans les méthodes et les approches en matière de d'établissement de rapports

## Coordination nationale

Plusieurs experts présents à la réunion informelle ont échangé des informations sur leurs mécanismes nationaux de coordination en évoquant leurs activités d'élaboration de rapports. Des approches contrastées ont été partagées à cet égard, notamment en ce qui concerne l'utilisation des points de contact. Quelques experts ont noté que leurs États disposaient d'un point de contact unique pour plusieurs instruments sur les armes classiques, tandis que la majorité des experts ont indiqué que leurs États avaient des points de contact multiples pour les divers instruments, ce qui posait un problème de coordination entre les institutions lors de la préparation des rapports nationaux. Un certain nombre d'experts ont expliqué que les points de contact d'autres États étaient contactés « en cas de besoin », bien que de telles pratiques semblent plus courantes parmi les États membres de communautés économiques régionales ou dans les régions dont les organisations favorisent l'échange fréquent d'informations entre leurs États membres.

Les participants issus d'États dotés de systèmes nationaux de coordination bien développés ont indiqué qu'il est utile de disposer d'un document national qui détaille tous les points de contact et les procédures à suivre pour établir les rapports. Un tel document doit être tenu à jour et devrait servir de référence pour toutes les obligations en matière d'établissement de rapports. Les experts ont également noté l'utilité d'un « tableau de bord » interne assorti d'un calendrier pour le processus de coordination nationale. Un tel calendrier devrait idéalement inclure le temps consacré à :

- La collecte de données auprès des acteurs concernés, les rappels de suivi, l'agrégation électronique des données ;
- Des ateliers nationaux sur la collecte, la vérification et la sélection des données (selon les définitions utilisées) ;
- Des réunions de coordination interinstitutionnelles avec tous les ministères et organismes compétents, et
- La finalisation des rapports, lesquels doivent être partagés avec les contacts appropriés en vue de la soumission.

Plusieurs experts ont souligné l'intérêt qu'un seul organisme ou ministère, comme le ministère des Affaires étrangères, soit le point focal du processus de coordination, ce qui renforcerait le sentiment d'appropriation et de responsabilité.

Le Groupe a abordé les difficultés liées aux délais de soumission des rapports internes et externes. En effet, les préparatifs internes ne cadrent pas toujours avec les délais de soumission des rapports multilatéraux. Le Groupe a exprimé le souhait d'étudier les possibilités de mieux harmoniser les délais des différents instruments multilatéraux. Plusieurs experts ont cité l'exemple de l'alignement des échéances entre le rapport annuel sur le TCA et les rapports de l'UNROCA. Cet alignement a facilité la planification interne de la préparation des rapports nationaux. D'autres experts ont indiqué que la ponctualité des rapports nationaux ne constituait pas à elle seule un indicateur utile de la disposition des États à présenter des rapports, car les délais nationaux ne coïncident pas toujours avec les échéances fixées par certains accords et instruments multilatéraux.

Le Groupe a également discuté des difficultés posées par la rotation du personnel et par la rétention de l'expertise en matière d'établissement de rapports. Les solutions possibles évoquées portaient notamment sur la création d'un « organisme national » dédié à la supervision et au suivi de l'élaboration des rapports, ainsi que de procédures écrites, qui pourraient s'avérer utiles en cas de

rotation du personnel. Un expert a suggéré d'institutionnaliser les coordonnées du point de contact chargé du rapport afin de faciliter le transfert des tâches en cas de changement de personnel.

## **Partage de l'information**

La question du partage de l'information a été abordée tant sous l'angle de l'échange entre États qu'entre les différents instruments. En ce qui concerne l'échange d'informations entre États au niveau multilatéral, les experts ont estimé que les États devraient continuer, le cas échéant, à échanger des informations sur la base de leurs engagements pertinents et applicables au niveau mondial et sous-régional. La plupart des experts ont noté que les rapports publics soumis volontairement, tels que ceux du PoA et de l'UNROCA, constituaient une bonne base pour l'échange d'informations sur les transferts internationaux et leurs systèmes de contrôle.

En ce qui concerne les avantages de l'échange d'informations, il a été noté que la participation aux exercices d'échange contribuait à améliorer l'analyse des tendances en matière de transferts, l'évaluation des progrès de la mise en œuvre en comparaison avec les États voisins et avec ceux de la région. L'échange permet aussi d'identifier les besoins d'assistance et de coopération internationales.

En ce qui concerne la promotion de l'échange d'informations entre États au niveau international, plusieurs experts ont noté que les inquiétudes suscitées par le caractère sensible de l'information demeuraient un obstacle majeur à une meilleure participation. Certains experts ont noté que ces inquiétudes pourraient être atténuées grâce à des explications sur l'objet des rapports et à la mise en évidence des possibilités de rendre confidentielles certaines parties des rapports. D'autres experts ont estimé que le partage de l'information était plus approprié aux niveaux bilatéral et sous-régional, où un certain degré de confiance permet déjà de faciliter cet échange. En outre, les mêmes experts ont noté que les engagements et les mécanismes d'échange d'informations étaient souvent plus contraignants dans les instruments sous-régionaux que dans les instruments multilatéraux sur les armes classiques et qu'il fallait renforcer la capacité des organisations régionales à améliorer les cadres d'échange d'informations.

## **Utilisation de modèles, d'outils et de documents d'orientation pour l'établissement des rapports**

Le Groupe a examiné les méthodes et les approches visant à améliorer les rapports au titre de certains instruments multilatéraux relatifs aux armes classiques, en particulier l'utilisation des modèles, outils et documents d'orientation existants. Les organismes gardiens participant à cette réunion informelle d'experts ont présenté au Groupe diverses initiatives – en cours ou envisagées – visant à améliorer l'exercice de production des rapports. Cette sous-section présente plusieurs de ces initiatives.

En ce qui concerne la coordination entre les organismes gardiens pour faciliter la tâche aux États, le Bureau des affaires de désarmement (UNODA) et l'OSCE ont souligné leurs récentes initiatives visant à harmoniser les modèles de rapports mondiaux et régionaux relatifs aux ALPC. L'UNODA a présenté un outil en ligne qui relie les champs de données des modèles de rapport du PoA et ceux de l'OSCE, selon le cas, permettant ainsi aux États Parties à l'OSCE de soumettre des rapports à la fois au PoA et sur le document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre. Lorsqu'ils soumettent un rapport à l'OSCE, les États participants ont la possibilité de soumettre le rapport à l'UNODA au moyen d'un mot de passe à des fins d'authentification. Les participants ont salué les efforts déployés par les organismes gardiens pour simplifier les exercices d'établissement de rapports et éviter les

doubles emplois. D'autres organisations sous-régionales et organismes gardiens ont été encouragés à envisager des processus similaires.

En matière d'appui au renforcement des capacités des États, le Centre d'échange d'informations pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Europe du Sud-Est et de l'Est (SEESAC) a partagé un projet axé sur le renforcement de la coopération entre les fonctionnaires chargés des licences de sa région pour les aider à établir des rapports nationaux sur les exportations d'armes. La solution logicielle mise au point dans le cadre de cette initiative a non seulement contribué à la collecte systématique de données, mais a également offert aux États la possibilité d'organiser les données à présenter dans les rapports de l'UNROCA et de l'OSCE. Les experts ont reconnu qu'une telle assistance est bénéfique pour le renforcement de la confiance et de la transparence au niveau régional.

En ce qui concerne la simplification des processus d'établissement des rapports, plusieurs experts ont salué les efforts de l'UNODA pour combiner les modèles de rapports du PoA et de l'Instrument international de traçage en un seul, réduisant ainsi la charge que représente la production de deux rapports nationaux. La révision du modèle de rapport en ligne du PoA, comme la possibilité de soumettre un rapport national qui s'appuie sur des informations déjà communiquées, a également été bien accueillie par le Groupe. En outre, certains experts ont également apprécié la décision des États, dans le cadre des cycles d'examen du PoA, de faire passer les rapports nationaux d'un exercice annuel à un exercice biennal, réduisant ainsi la fréquence de soumission des rapports. Enfin, la plupart des experts ont accueilli favorablement l'approche adoptée dans le cadre du TCA pour deux raisons principales. Premièrement, les États Parties n'ont besoin de soumettre un rapport initial sur les systèmes de contrôle nationaux qu'une seule fois (et, le cas échéant, ne doivent le faire qu'une fois les systèmes de contrôle mis à jour). Deuxièmement, les États Parties peuvent utiliser le modèle de rapport annuel du TCA pour soumettre leurs rapports nationaux à l'UNROCA.

En ce qui concerne l'utilisation des rapports soumis, plusieurs organismes gardiens ont souligné la nécessité de disposer des capacités et d'un mandat clair pour entreprendre les tâches liées à l'utilisation des données communiquées. Plusieurs experts ont fait remarquer que, si ces tâches n'étaient pas confiées à des organismes gardiens, d'autres entités telles que les ONG spécialisées ou les groupes de travail qui existent dans le cadre d'un instrument multilatéral pourraient être les mieux placés pour assumer ce rôle. À cet égard, plusieurs experts ont évoqué les possibilités offertes par le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports dans le cadre du TCA. Ce groupe de travail pourrait approfondir la question de savoir comment mieux utiliser les informations volontairement soumises par les États dans le cadre des rapports initiaux et annuels sur le TCA et qui ne sont pas de nature sensible.

Selon plusieurs experts, les rapports présentés pourraient être un outil précieux pour identifier les besoins en matière de coopération et d'assistance internationales. Certains experts doutaient néanmoins de la véracité et de la validité des demandes de coopération et d'assistance internationales formulées dans ces rapports, souvent insuffisamment étayées pour que les donateurs puissent envisager un financement, tandis que d'autres estimaient que la « liste de souhaits » ne reflétait pas nécessairement les besoins de l'État demandeur.

Soucieux d'améliorer l'utilisation des données fournies volontairement par les États aux instruments des Nations Unies, l'UNODA a présenté au Groupe sa plateforme Internet relative au PoA. Cette plateforme est actuellement en cours de développement. Une fois lancée, elle visera à présenter des données agrégées sur les mesures notifiées dans le cadre du PoA et à extraire des données des bases de données connexes, telles que Comtrade des Nations Unies, afin d'établir un profil de pays sur le contrôle des armes légères et de petit calibre. La plateforme proposée permettrait également

aux États de mener des comparaisons interactives par région/sous-région et/ou par thème. Cette initiative a été généralement bien accueillie par le Groupe.

En ce qui concerne l'utilisation d'outils d'analyse, certains experts ont exprimé la nécessité de mieux exploiter les « plateformes de big data » pour aider les organismes gardiens à analyser les mesures communiquées. Quelques experts se sont interrogés sur l'objectif de ces plateformes de big data, exprimant la nécessité de clarifier l'objectif final d'une telle analyse. D'autres experts ont noté qu'une telle entreprise ne devrait pas être difficile à lancer, étant donné que la majorité des rapports soumis par les États, dans le cadre du Programme d'action par exemple, étaient accessibles au public et soumis volontairement. Plusieurs experts ont indiqué que les plateformes de big data permettraient aux États membres de mieux comprendre les tendances, les défis et les possibilités en matière de contrôle des armes légères, en particulier dans le domaine de la coopération et de l'assistance internationales.

Un autre expert a souligné l'utilité d'un outil d'analyse automatisé qui mettrait en évidence les divergences potentielles dans les données communiquées par différents États, c'est-à-dire si les données soumises par deux États sur un transfert ne correspondent pas. Un tel système pourrait contribuer à empêcher les oublis et à améliorer la qualité des rapports. Plusieurs participants ont vu la pertinence du développement de tels outils analytiques automatisés.

Le Groupe a également débattu de la valeur des documents d'orientation, en particulier pour les États pour lesquels le processus d'établissement des rapports est nouveau. Plusieurs documents d'orientation, tels que le document de travail suédois sur les mesures nationales visant à faciliter le respect des obligations et engagements internationaux en matière d'établissement de rapports (ATT/CSP2/2016/WP.5) ont été mentionnés dans ce contexte. En ce qui concerne les types de documents d'orientation qui pourraient s'avérer utiles, plusieurs experts ont souligné l'intérêt de disposer à la fois de directives techniques (définitions, façons de remplir les modèles) et de documents de fond sur le processus de déclaration (comment déclarer et comment obtenir des données de diverses sources). Un expert a déclaré que les erreurs d'utilisation des modèles reflètent de possibles malentendus sur les informations demandées et que des directives spécifiques pourraient aider les États à fournir des réponses précises.

Enfin, le Groupe s'est penché sur les défis spécifiques aux modèles et aux outils de déclaration. Tout en reconnaissant que les modèles de rapport eux-mêmes peuvent créer des synergies entre différents instruments de rapport, certains experts se sont inquiétés de la rigidité des modèles existants. Par exemple, certains ne proposent que des réponses par oui/non. Ces experts ont indiqué que le simple fait de donner des réponses quantitatives ne garantirait pas en soi que l'information appuie utilement les divers objectifs des obligations en matière de rapports.

## **Pistes pour renforcer l'élaboration des rapports dans le domaine des armes classiques**

Lors de la dernière session de la réunion informelle, les experts ont examiné et identifié les possibilités d'améliorer les rapports soumis au titre de certains accords et instruments multilatéraux sur les armes classiques. Le Groupe a examiné diverses options et abordé les questions suivantes : utilisation des données communiquées ; incitations à encourager la participation à l'élaboration des rapports ; mesures de lutte contre le détournement ; bonnes pratiques en matière d'élaboration des rapports, et mécanismes de retour d'information sur les rapports soumis.

### **Utilisation et analyse des rapports soumis**

En ce qui concerne la fréquence d'utilisation des rapports soumis et des données qu'ils contiennent (de leur propre État ou d'autres), la plupart des experts ont noté que ces rapports ne sont pas souvent utilisés directement dans leur intégralité. Toutefois, les données recueillies pour les préparer ont été fréquemment utilisées, notamment dans le cadre de débats de politique nationale, d'enquêtes parlementaires ou de la société civile, ou pour soumettre des rapports à d'autres instruments ou traités multilatéraux et régionaux relatifs aux armes classiques. Plusieurs experts ont noté que, dans leurs États, les rapports établis au niveau national sur les transferts d'armes servaient de modèle pour les rapports sur les accords et instruments multilatéraux sur les armes classiques. D'autres ont également noté que les données recueillies pour certains instruments multilatéraux, notamment le PoA et le Protocole sur les armes à feu, étaient utilisables pour les rapports au titre de l'Agenda 2030 pour le développement durable (en particulier pour l'ODD 16.4, qui vise à réduire sensiblement les flux d'armes illicites).

Le Groupe a par ailleurs abordé les objectifs analytiques auxquels ont servi les rapports et leurs données. Plusieurs experts ont expliqué que ces dernières sont souvent utilisées à des fins d'analyses comparatives, en particulier entre États voisins, et qu'il était courant d'examiner les rapports soumis par les États voisins et les partenaires commerciaux. Ils ont estimé les données utilisées pour les rapports utiles pour les consultations bilatérales sur les transferts signalés, pour répondre aux questions du Parlement ou de la société civile et pour examiner les politiques nationales relatives au commerce des armes. Il a également été souligné que les données soumises étaient fréquemment utilisées pour l'examen et l'analyse des autorisations et des demandes de licence. En outre, certains experts ont noté que les données communiquées, en particulier sur les utilisateurs finaux, les articles et/ou les itinéraires, étaient utilisées pour étayer l'élaboration et/ou la révision des évaluations nationales sur les risques de détournement. Certains experts ont mentionné qu'ils utilisent les informations fournies par les rapports d'autres États pour vérifier leurs propres données sur les transferts. Quelques experts ont évoqué l'analyse des rapports soumis à des fins de surveillance de la conformité et de contrôle de la qualité.

Les participants ont également noté que l'analyse des données communiquées était utilisée au niveau national pour identifier les domaines d'intervention stratégique ainsi que les besoins en matière de coopération et d'assistance internationales. Toutefois, certains experts ont noté que cela n'était pas toujours utile, car les besoins d'assistance identifiés dans les seuls rapports nationaux n'étaient souvent pas assez détaillés et nécessitaient un dialogue plus approfondi entre les États fournissant l'assistance et les États bénéficiaires potentiels. À cet égard, les experts ont noté qu'un forum spécial chargé d'examiner les besoins d'assistance sur la base des rapports nationaux pourrait être créé, si nécessaire. Les mesures signalées pourraient également être utilisées comme moyen d'établir des domaines prioritaires à examiner dans les groupes de travail existants (par exemple, le TCA) et/ou dans la préparation des cycles de révision (par exemple, du PoA). En outre, plusieurs

experts ont noté que les données communiquées pourraient servir de base à l'échange d'informations dans le but d'identifier des bonnes pratiques et de partager des expériences en vue de renforcer les contrôles nationaux.

Quant à la question de savoir quelles informations issues des rapports soumis pourraient faire l'objet d'une analyse plus spécifique, plusieurs experts ont noté la nécessité d'explorer les divergences dans les données communiquées et d'effectuer des « suivis techniques » – par exemple pour savoir si les licences accordées ont été utilisées et de quelle manière. Enfin, les participants ont noté qu'il serait utile d'approfondir l'analyse des rapports soumis dans le but d'élaborer des stratégies de sensibilisation et d'information visant à promouvoir certains instruments multilatéraux sur les armes classiques.

## **Incitants visant à encourager la participation à la production des rapports**

En matière de mesures positives et négatives visant à encourager la participation à la rédaction des rapports, le Groupe a soulevé quelques idées à explorer. Comme mesure négative, certains ont évoqué la possibilité pour la société civile de dénoncer et blâmer le manque de conformité. De plus, selon plusieurs experts, l'admissibilité à l'aide et/ou l'établissement de priorités pourrait être fondé sur le respect des obligations en matière de rapports, y compris pour les demandes de parrainage et la sélection des projets.

S'agissant des mesures positives, les experts ont débattu de l'utilité de compiler les besoins en matière d'assistance et d'organiser des forums spécialisés chargés de fournir des conseils sur les questions qui nécessitent le plus d'assistance. En outre, les experts ont noté que le respect des obligations en matière de rapports pourrait être pris en compte dans la sélection des fonctionnaires en charge dans le cadre des accords et instruments multilatéraux sur les armes classiques. Les experts ont également débattu de la simplification des modèles et des méthodes de présentation des rapports, comme le cas susmentionné présenté par l'UNODA et l'OSCE. Les experts ont également discuté de la nécessité de rendre les bénéfices des rapports plus concrets pour les États, par exemple en soulignant la possibilité d'utiliser les données communiquées pour d'autres exercices de rapport, les demandes d'assistance internationale et/ou l'évaluation de la politique nationale en matière de transferts d'armes. Enfin, un expert a suggéré que le respect des obligations relatives au transit et au transbordement et des obligations de rapport à ce sujet pourraient être utilisés pour promouvoir et attirer l'investissement étranger direct.

## **Détournement et rapports**

Les rapports sur les mesures de lutte contre le détournement demeurent sous-utilisés à l'heure actuelle et ont été identifiés par le Groupe comme un domaine présentant un potentiel d'amélioration considérable. L'une des difficultés rencontrées par les experts en ce qui concerne la communication d'informations sur le détournement était le caractère sensible des mesures prises ou des données relatives au matériel détourné, une difficulté à surmonter pour mieux utiliser les cadres de communication d'informations sur le détournement. Le Groupe a également examiné les possibilités offertes par les informations sur le détournement, qui ont été reconnues par les participants comme un sujet essentiel pour la création de synergies entre les instruments et les rapports. Il pourrait notamment s'agir d'un modèle de rapport sur les mesures prises pour lutter contre le détournement, par exemple au sein du Groupe de travail du TCA sur la transparence et l'établissement de rapports, ou d'un document indiquant comment rendre compte de ces mesures (s'inspirant du document – rédigé par la Belgique – des « questions fréquemment posées relatives au rapport pour le TCA »). Enfin, plusieurs experts ont noté que des synergies dans les données communiquées – en particulier issues des rapports nationaux du PoA, des rapports initiaux du TCA

et des questionnaires fournis à l'ONUDC en rapport avec le Protocole sur les armes à feu – pourraient être identifiées pour appuyer la compilation des mesures prises pour lutter contre le détournement au niveau national. À cet égard, quelques experts ont accueilli favorablement les idées visant à faire progresser la question des rapports sur le détournement. Enfin, un expert a souligné l'importance de tenir compte des munitions dans les exercices de rapports sur la prévention du détournement. Les experts n'ont pas approfondi cette question au cours de la réunion informelle d'experts, mais beaucoup ont reconnu l'opportunité d'approfondir cette question.

## **Bonnes pratiques aux niveaux national, régional et multilatéral**

En ce qui concerne les bonnes pratiques visant à améliorer le rapportage, le Groupe a identifié les éléments suivants :

- Une législation nationale exigeant de l'État qu'il prépare et soumette des rapports sur les transferts d'armes au niveau national (par exemple à l'usage du Parlement ou du Congrès). Cette disposition juridique contribuera à instaurer au niveau national une pratique de soumission de rapport dont les données peuvent être utilisées dans le cadre des instruments multilatéraux pertinents ;
- Lier les obligations en matière de rapports aux stratégies nationales relatives à la maîtrise des armements (comme la lutte contre la prolifération) afin de promouvoir l'utilité des rapports produits aux niveaux national et régional ;
- Standardiser les processus et procédures de rapports des différents acteurs concernés au niveau national. À cet égard, l'élaboration, au niveau national, d'une matrice contenant les obligations, les procédures et les délais s'appliquant aux rapports peut être un outil efficace pour améliorer la coordination nationale.
- Un mécanisme de suivi de l'organisme gardien sur les rapports reçus, y compris le suivi technique des rapports soumis.
- Institutionnalisation des points de contact avec des adresses électroniques et des numéros de téléphone communs afin de contrer les conséquences du roulement du personnel.
- Adoption au niveau national d'une « cellule de lutte contre la prolifération » pour suivre les importations, les risques de prolifération, ainsi que l'utilisation et les utilisateurs finaux d'armes.
- Convocation de forums régionaux ou multilatéraux consacrés exclusivement à l'établissement des rapports afin de faciliter et enrichir l'échange d'informations entre les États membres et de fournir des orientations supplémentaires, le cas échéant.

Quant à la contribution que représentent les données communiquées aux niveaux régional et sous-régional pour les rapports au titre d'accords et d'instruments multilatéraux sur les armes classiques, certains experts ont indiqué que plusieurs gouvernements avaient élaboré une matrice ou une base de données sur les domaines de convergence entre les instruments susmentionnés et les instruments régionaux pertinents. Ces experts ont noté que de nombreux instruments régionaux et sous-régionaux, tels que l'OSCE et la Convention de Kinshasa, imposent des obligations plus strictes en matière de rapports et que les informations préparées et partagées au niveau régional devraient être mieux exploitées aux fins des rapports liés aux instruments multilatéraux. Le projet UNODA-OSCE a été cité comme un bon exemple d'harmonisation des engagements et des modèles de rapports. En outre, le SEESAC a été cité comme un exemple de bonne pratique concernant l'utilisation des langues locales pour faciliter la rédaction des rapports. Certains ont également souligné que l'utilisation des langues locales pour l'appui technique à la rédaction de rapports permettrait de mieux saisir les nuances ou lever de possibles ambiguïtés.

## Mécanismes de feedback sur les rapports

Le Groupe a abordé la question d'éventuels mécanismes de retour d'information (feedback), ce qui a suscité un vif débat lors de la réunion informelle d'experts. Tout d'abord, l'utilité du feedback technique et/ou du suivi des rapports soumis a été soulignée. Ce peut être un accusé de réception du rapport qui mentionne toute anomalie ou omission et certifie la confidentialité de telle ou telle information signalée. Certains ont noté que les mécanismes de feedback ne devraient pas être appelés « processus d'examen », ce terme pouvant être compris comme incluant des mesures de vérification.

Le Groupe a également examiné la question des mécanismes de feedback bilatéral, c'est-à-dire le dialogue entre les partenaires sur le rapport soumis, ce qui augmenterait la transparence et la confiance. Ce mécanisme pourrait être axé sur l'amélioration de la qualité des rapports soumis. Toutefois, les experts n'ont pas discuté en détail de la façon de procéder au contrôle de la qualité des rapports soumis. Certains experts ont noté que des mécanismes de feedback pourraient également servir de base aux initiatives de vérification menées par la société civile, le cas échéant, sur la base des informations fournies dans les rapports nationaux. Enfin, les participants ont également souligné l'utilité d'un mécanisme de feedback spécialement axé sur la coopération internationale et l'assistance sur la base des rapports soumis.



## Conclusion

La réunion informelle d'experts a abordé toute une série de questions relatives aux synergies dans les rapports soumis dans le cadre de certains accords et instruments multilatéraux sur les armes classiques. Les discussions ont porté non seulement sur le statu quo et les défis actuels, mais aussi sur les bonnes pratiques aux niveaux national, régional et multilatéral, ainsi que sur les possibilités de renforcer les synergies en matière d'établissement de rapports au titre de certains instruments. Cette section présente les principaux points soulevés lors de cette réunion ainsi que quelques remarques en guise de conclusion.

Il a été reconnu que la question des rapports est souvent perçue comme fragmentée, chaque accord et instrument fonctionnant indépendamment l'un de l'autre. Tout en admettant que les rapports présentés au titre de certains accords et instruments multilatéraux sur les armes classiques servent divers objectifs et méritent chacun une attention particulière, les participants estiment également qu'un examen transversal – indépendamment de la nature des exigences en matière d'établissement de rapports et des membres de l'instrument en question – pourrait être utile pour promouvoir une approche mieux intégrée de la production des rapports. Un examen transversal aiderait en effet à identifier les domaines de complémentarité et à éviter les doubles emplois.

Les participants ont souligné qu'un tel examen est particulièrement important et opportun au vu des nombreuses difficultés rencontrées par les praticiens chargés d'établir des rapports au titre d'accords et d'instruments multilatéraux. Le Groupe a principalement identifié les difficultés suivantes :

- Manque de ressources et de capacités au niveau national ;
- Manque d'informations pertinentes conservées au niveau national ;
- Insuffisance des systèmes et des modalités de tenue des registres parmi les acteurs concernés ;
- Absence de mécanismes et de capacités de validation et de vérification des données au niveau national ;
- Mécanisme de coordination interinstitutions inadéquat en matière de production des rapports, et
- Variations des obligations et des engagements, des modèles et du format de l'information, selon les adhésions aux différents instruments.

Ces difficultés, ainsi que d'autres relevées par le Groupe, ont toutes contribué au sentiment de lassitude des États à l'égard de la production de rapports.

En explorant les options et les approches pour améliorer la qualité des rapports, le Groupe s'est concentré sur trois domaines principaux : 1) les sources d'information ; 2) les méthodes et les approches pour établir les rapports ; et 3) des idées pour renforcer la participation à l'exercice de préparation des rapports. Les principales questions soulevées par le Groupe sont présentées ci-dessous.

En ce qui concerne les sources d'information et la tenue de registres, les experts ont souligné l'importance d'examiner de près les définitions sous-jacentes des armes et des composants et de distinguer les transferts autorisés des transferts réels. Certains experts ont souligné l'intérêt de relier les systèmes de bases de données pertinents et ainsi d'établir une connexion entre les parties prenantes concernées dans le cadre de processus décentralisés et multipartites. Il a également été noté que la sélection et la vérification des données nécessitent une expertise en la matière et que la collecte de données auprès de multiples parties prenantes exige l'adhésion de celles-ci, surtout lorsque ces parties prenantes ne comprennent pas la valeur directe des rapports pour leur travail.

En ce qui concerne les méthodes et les approches utilisées pour dresser les rapports, le Groupe a partagé des solutions pour améliorer les mécanismes nationaux de coordination, comme les calendriers internes et externes, les points de contact institutionnalisés et les documents et tableaux de bord nationaux regroupant les parties prenantes concernées et les échéances. Les experts ont également souligné l'utilité des outils, modèles et documents d'orientation pour faciliter le processus de production des rapports.

Quant aux possibilités et aux idées visant à renforcer la production de rapports dans le domaine des armes classiques, le Groupe a réfléchi à des moyens de mieux utiliser les rapports soumis pour analyser les exportations d'armes, appuyer la préparation des rapports nationaux connexes et procéder à des évaluations nationales pertinentes. Les experts ont également examiné les mesures d'incitation positives et négatives susceptibles de motiver la participation à la production de rapports, telles que le droit à l'assistance (avec son degré de priorité) ou le choix des fonctionnaires en charge dans les instances multilatérales sur les armes classiques. Le Groupe a identifié les rapports sur les mesures de [lutte contre le] détournement comme l'un des principaux domaines d'intérêt au niveau multilatéral et a partagé plusieurs exemples (notamment des modèles de rapport ou un document national sur les mesures prises pour lutter contre le détournement).

En termes de consolidation des bonnes pratiques, le Groupe a identifié une série de pistes possibles, notamment :

- Législation nationale exigeant de l'État qu'il prépare et soumette des rapports au niveau national ;
- Lier les obligations en matière d'établissement de rapports aux stratégies nationales relatives à la maîtrise des armements ;
- Institutionnaliser les points de contact impliqués dans l'élaboration des rapports ;
- Élaborer et utiliser un document national qui détaille la structure et les procédures de production de rapports ;
- Instaurer un organisme national spécialisé chargé du suivi en interne des obligations et des délais de soumission des rapports ;
- Élaborer une matrice de rapports au niveau national ;
- Organiser une conférence sur les données et des ateliers consultatifs nationaux sur l'information pertinente pour l'établissement de rapports ;
- Établir des liens entre les interfaces et les outils de production de rapports entre les organismes gardiens ;
- Mettre au point des outils centralisés pour établir des rapports au titre de tous les instruments aux niveaux régional et sous-régional ;
- Créer des plates-formes – à usage public ou d'accès limité – en vue d'améliorer l'analyse des rapports ;
- Harmoniser les délais et la fréquence de soumission des rapports ;
- Mettre en place des mécanismes techniques de suivi pour permettre des consultations au sujet des divergences ou des omissions à la demande des États, et
- Créer une procédure systématique permettant d'utiliser l'information préparée pour les rapports régionaux aux fins des rapports à soumettre au titre des accords et instruments multilatéraux.

De nombreux experts ont indiqué que pour traiter la question de la démotivation en matière de soumission de rapports, les bonnes pratiques partagées lors de la réunion informelle d'experts sont autant d'occasions concrètes d'améliorer l'expérience des États dans ce domaine. L'UNIDIR a également été encouragé à partager ces conclusions dans les forums multilatéraux pertinents sur les armes classiques, le cas échéant.



**Synthèse de la réunion**

## **Synergies en matière d'établissement de rapports au titre de Traités et instruments multilatéraux sur les armes classiques**

**Genève, Suisse  
6 décembre 2017**

En 2017, l'UNIDIR, en partenariat avec le Centre Stimson, a entrepris un projet intitulé « Explorer les synergies dans l'élaboration de rapports dans le cadre des traités et instruments multilatéraux sur les armes classiques ». Ce projet visait à fournir aux États des conseils pratiques en matière de convergence des sources d'information, des méthodes et des approches qui peuvent être utilisées pour faciliter la rédaction de rapports au titre de certains traités et instruments multilatéraux conventionnels. Le 6 décembre 2017, l'UNIDIR a organisé une petite réunion à huis clos avec des représentants d'États, des organismes gardiens et des ONG spécialisées dans ce domaine. Ce document présente un résumé des discussions et des conclusions de cette réunion.